

## Argumentaire pour l'aménagement d'un bâtiment de service dans les parcs de loisir municipaux

### Considérant que :

- Selon la typologie des parcs généralement reconnue que l'on retrouve dans tous les plans directeurs des parcs adoptés au Québec, le parc municipal est conçu pour répondre aux besoins de tous les citoyens d'une municipalité. C'est un parc d'envergure qui est pourvu d'équipements spécialisés et polyvalents;
- Le parc municipal doit être accessible pour les véhicules de service d'incendie et ambulanciers ainsi que les premiers répondants, disposer des infrastructures nécessaires pour accommoder ces intervenants et d'un téléphone public permettant également d'appeler les secours;
- Selon les recherches menées par l'Observatoire québécois du loisir et la Table québécoise du loisir rural<sup>1</sup>, la salle communautaire (ou chalet des loisirs) fait partie des équipements et infrastructures que l'on devrait retrouver dans chaque communauté, selon le principe du «Loisir minimum garanti» de M. André Thibault;
- La diversité des activités offertes et des plateaux sportifs existant dans ce type de parc nécessite une structure d'accueil, de rassemblement et de socialisation;
- La diversité des activités possibles dans ce type de parc favorise la tenue d'un camp de jour en ces lieux, pour lequel un bâtiment de service assez grand pour abriter tous les enfants en cas de pluie ou de canicule et respectant les normes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) est nécessaire;
- L'accessibilité universelle s'articule autour de quatre axes, dont l'axe architectural et urbanistique qui recommande d'aménager des toilettes accessibles à proximité des aires de jeu.

### Afin que les bâtiments de service répondent aux besoins de tous les types de citoyens, il est donc recommandé par Loisir et Sport Montérégie que les municipalités :

- Aient la préoccupation de rénover et mettre aux normes leurs bâtiments de service existant dans le ou les plus gros parcs municipaux, afin d'en faire un centre communautaire et multifonctionnel sécuritaire et accessible comportant, entre autres, une grande salle communautaire pouvant accueillir des activités culturelles, récréatives, sportives et communautaires;
- Rendent accessibles aux personnes à mobilité réduite tous leurs bâtiments, chalets ou pavillons des loisirs;
- S'assurent que les bâtiments de service soient dotés de toilettes adaptées pour les familles, que ce soit à même les toilettes adaptées pour les personnes handicapées ou l'ajout de tables à langer dans les salles de bain pour les deux sexes;
- Songent à relocaliser, au centre du noyau villageois ou à proximité d'un parc municipal, les bâtiments de service ou salles communautaires, afin qu'ils soient accessibles par les citoyens à pied ou à vélo, afin de favoriser les déplacements actifs et les saines habitudes de vie;
- Garantissent l'accès à l'eau potable en tout temps aux usagers du parc par l'ajout d'une fontaine pour boire à l'extérieur du bâtiment quand celui-ci est verrouillé en dehors des heures d'ouverture.

***Cet argumentaire peut être utilisé par les municipalités et copié tel quel afin de constituer une résolution municipale adoptée par le conseil.***

Bibliographie : [http://www.projetespaces.ca/fiches\\_details.asp?id=91](http://www.projetespaces.ca/fiches_details.asp?id=91)

Thibault, André, Les modèles de coopération intermunicipale, Rendez-vous québécois du loisir rural, 2015.

---

<sup>1</sup> La Table québécoise en loisir rural regroupe trois ministères, les unions municipales ainsi que les principales organisations régionales et nationales de loisir.